

**OFFRE GLOBALE S T B
AU PROFIT DE
L'ORDRE DES MEDECINS DE TUNISIE**

Entre les soussignés,

- **La Société Tunisienne de Banque**, société anonyme au capital de 776.875.000 Dinars dont le Siège social est à Tunis, rue Hédi Nouira, inscrite au registre National des Entreprises sous le n° 0001237A, représentée aux fins des présents par son Directeur Général Adjoint Monsieur LASSAAD JOUINI

Ci-après dénommée « **S.T.B.** » d'une part,

Et

- **L'Ordre des Médecins de Tunisie**, sis Rue Malaga 2092 Manar 1 Tunis, représenté aux fins des présents par le Président du Conseil de l'Ordre des Médecins de Tunisie Monsieur Ridha DHAOUI

Ci-après dénommée « **Ordre des médecins de Tunisie** », d'autre part,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1/ Objet de l'offre

L'objet de l'offre est de présenter nos différents produits et services pour les adhérents de l'**ordre des médecins de Tunisie** dans le cadre d'un accord de partenariat. La présente convention a pour but de renforcer davantage les relations avec « **l'ordre des médecins de Tunisie** ».

En effet, la S.T.B. offre aux adhérents de **l'ordre des médecins de Tunisie** une panoplie de produits et services commercialisés par la banque, à des conditions tarifaires avantageuses.

Article 2/ les différents crédits proposés

- **les crédits à usage personnel :**

Article 2- 1/ Les Crédits directs

Ce sont des crédits destinés à financer un besoin ponctuel sans être lié à une utilisation déterminée.

Conditions d'octroi

- Durée maximale de remboursement : 3 ans.
- Assurance vie
- Déclaration unique de revenu et engagement de domiciliation de revenus
- Taux d'intérêt annuel : **TMM +2 %**.

Article 2-2/ Le prêt Auto

C'est un crédit destiné à financer l'acquisition d'une voiture neuve ou d'occasion.

Conditions d'octroi

● Le crédit pour voiture neuve

- Montant du crédit :
 - * 80% de la valeur d'acquisition pour les voitures ayant une puissance fiscale de 4 CV
 - * 60% de la valeur d'acquisition pour les ayant une puissance fiscale ≥ 5 CV et ≤ 8 CV
 - * 30 % de la valeur d'acquisition pour les voitures ayant une puissance fiscale ≥ 9 CV
- Durée maximale de remboursement : 7 ans.
- Garantie : Assurance vie
- Déclaration unique de revenu et engagement de domiciliation de revenus
- Taux d'intérêt annuel : **TMM +2 %**.

● Le crédit voiture d'occasion

C'est un crédit destiné à financer l'achat d'une voiture occasion dont l'âge maximum est de 4 ans :

- Montant du crédit :
 - * 80% de la valeur d'acquisition pour les voitures ayant une puissance fiscale de 4 CV
 - * 60% de la valeur d'acquisition pour les ayant une puissance fiscale ≥ 5 CV et ≤ 8 CV
 - * 30 % de la valeur d'acquisition pour les voitures ayant une puissance fiscale ≥ 9 CV
- Durée maximale de remboursement : 5 ans.
- Garantie : Assurance vie
- Déclaration unique de revenu ou engagement de domiciliation de revenus
- Taux d'intérêt annuel : **TMM +2 %**.

Article 2-3/ Le crédit logement « Standing »

C'est un crédit destiné à compléter le financement de :

- L'acquisition d'un logement neuf ou ancien à usage d'habitation.
- L'acquisition d'un terrain destiné à la construction d'un logement à usage d'habitation.
- La construction ou l'extension d'un logement à usage d'habitation.
- La réparation et le réaménagement d'un logement

Conditions d'octroi

- Durée maximale de remboursement : 20 ans avec 6 mois de franchise pour les crédits destinés à la construction, et trois mois de franchise pour les crédits destinés à l'acquisition ou l'extension.
- Montant du crédit : 80% des coûts à engager.
- Garantie : hypothèque de 1^{er} rang sur le bien objet du crédit ou une garantie de substitution de 1^{er} rang.
- Assurance vie.
- Assurance incendie pour les crédits à la construction ou acquisition d'un logement.
- Déclaration unique de revenu et engagement de domiciliation de revenus
- Taux d'intérêt annuel : - **TMM +2 % (variable)** pour une durée ≤ 15 ans.
- **TMM+2 % (Fixe) *** pour une durée > 15 ans et ≤ 20 ans.

* Taux d'intérêt fixe, indexé sur le TMM au moment de la décision

Article 2-4/ Le Crédit Eslah Masken :

C'est un crédit destiné à compléter le financement de la réparation et l'aménagement d'un logement.

Conditions d'octroi

- Montant du crédit : 80% des coûts à engager avec un maximum de 100 000 Dinars.
- Durée maximale de remboursement : 5 ans.
- Franchise : 3 mois.
- Devis des travaux exécutés et des travaux restants à exécuter.
- Garantie : Assurance vie.
- Déclaration unique de revenu et engagement de domiciliation de revenus
- Taux d'intérêt annuel : **TMM +2 %**.

Article 3/ Tarification préférentielle

Article 3/1 Tarification des crédits :

La S.T.B. s'engage auprès de l'ordre des médecins de Tunisie à offrir à ses adhérents, des conditions tarifaires de crédits avantageuses, à savoir :

Nature du crédit	Durée Maximale de remboursement	Taux d'intérêt annuel	Commission d'étude
Crédit direct	3 ans	TMM+2 %	0.5 % Flat
Crédit voiture neuve	7 ans	TMM+2 %	0.5 % Flat
Crédit voiture d'occasion	5 ans	TMM+2 %	0.5 % Flat
Crédit Standing	≤ 15 ans	TMM+2 %	0.5 % Flat
	>15 ans et ≤20 ans	TMM+2 % (Fixe)	0.5 % Flat
Crédit Eslah Masken	5 ans	TMM+2 %	0.5 % Flat

Article 3/2 Offre packagée :

Le **Pack Avicenne** est offre packagée avec des conditions avantageuses destinée aux médecins, le prix du pack est fixé à **37 DT HT** par trimestre et qui se compose de :

- **compte chèque,**
- **une carte Visa Platinum Business Nationale :** C'est une carte de retrait et de paiement haut de gamme offrant plus d'aisance lors des achats et retraits avec des plafonds hebdomadaires importants, ainsi qu'une gamme de services exclusifs relatifs à l'assurance et l'assistance.
- **un abonnement STB NET :** service de consultation de compte en ligne, qui permet via smartphone ou PC, de consulter en ligne le mouvement des comptes, effectuer des virements, de consulter les images chèques, suivre l'évolution du TMM et des cours de change et bien d'autres services
- **un abonnement STB SMS :** C'est un service de messagerie qui permet à tout adhérent, par le biais de son téléphone mobile de recevoir des messages SMS de la banque.

L'adhésion au pack « Avicenne » permet de bénéficier des avantages liés suivants :

- 50% sur la cotisation annuelle de la carte Visa Platinum Business Internationale pour les clients titulaires de dossiers Allocation Voyage d'affaires.
- Un tarif avantageux pour le CMT financement des équipements professionnels

Article 3/3 Offre de produits à usage professionnel :

Outre les conditions du pack et des crédits personnels, la STB vous accompagne dans vos projets et vous offre des financements adaptés à vos besoins professionnels à des conditions avantageuses et dans des délais optimisés :

- Facilité de caisse : TMM+3%
- Crédit moyen terme sur 7 ans (investissement, équipement, achat cabinet) : TMM+2%
- Crédit FONAPRA : TMM+2.5%
- Commission d'étude des dossiers de Crédit moyen terme: 0.5%

Article 4/ Autres produits et services

Article 4-1/ Le Plan Epargne Logement

C'est un contrat d'épargne qui permet au souscripteur de constituer progressivement et à son rythme, une épargne personnelle, en vue d'obtenir à terme un crédit logement, destiné à :

- L'acquisition d'un logement neuf ou ancien.
- L'achat d'un terrain à usage de construction pour habitation.
- La construction ou l'extension d'un logement à usage d'habitation.

Phase épargne

- Durée de d'épargne : 2 ans minimum à compter de la date du premier versement.
- Capital minimum épargné : 5 000 Dinars intérêts compris.
- Versement initial : 250 Dinars.
- Les versements et les intérêts servis sont indisponibles jusqu'à l'octroi du crédit.

Phase crédit

Conditions d'octroi

- Montant du crédit : 5 fois le capital épargné majoré des intérêts.
- Durée maximale de remboursement : 20 ans.
- Domiciliation irrévocable des revenus, Déclaration unique des revenus, assurance vie, assurance incendie et hypothèque de 1^{er} rang sur le bien objet du crédit ou une garantie de substitution de 1^{er} rang.

Pour une durée d'épargne de moins de 5 ans

- Taux d'intérêt appliqué
 - **TMM + 2 % (variable)** : pour une durée \leq 15 ans
 - **TMM + 2 % (Fixe) *** : pour une durée $>$ 15 ans et \leq 20 ans.

Pour une durée d'épargne de plus de 5 ans et sans opérations de retraits

- Taux d'intérêt appliqué
 - **TMM + 1,9 % (variable)** : pour une durée \leq 15 ans
 - **TMM + 1,9 % (Fixe) *** : pour une durée $>$ 15 ans et \leq 20 ans.

* Taux d'intérêt fixe, indexé sur le TMM au moment de la décision

Article 4-2/ Le compte « Privilèges »

Il s'agit d'un compte d'épargne jumelé avec un compte chèques, ouverts dans la même agence, permettant de rémunérer toute somme multiple de 10 Dinars venant en excédent d'un solde minimum de 1000 Dinars sur le compte chèque.

● **Avantages :**

- Couverture systématique du compte chèques, à hauteur du solde du compte Privilèges, en cas d'insuffisance de provision sur le compte chèques.
- Rémunération du compte Privilèges au TRE tel que fixé par la BCT majoré d'une prime de fidélité.

Article 4- 3/ Les produits de Banque Assurance

● **Assistance en Tunisie**

L'assistance domiciliaire met à votre disposition une aide sous formes de prestations financières ou services Intervention immédiate 7j/7 24h/24. Deux garanties sont offertes : Assistance Voyage en Tunisie et assistance Domiciliaire : Intervention immédiate à votre domicile et partout en Tunisie.

● **Assistance Protection Juridique :**

La protection juridique incluse dans votre crédit Eslah Masken vous offre une aide juridique en cas de besoin, sous forme de prestations et de garanties (service d'information juridique, une aide à la résolution des litiges)

● **Assurance vie :**

Le produit assurance vie vous permet de protéger votre avenir ainsi que l'avenir de vos proches, la Couverture de prêt pour toute la durée de votre crédit, couverture du risque de décès et d'invalidité totale absolue et définitive, une protection pour votre famille ainsi que vos proches en cas de décès, un versement d'un montant égal au capital restant dû.

● **Assurance incendie**

Le contrat d'assurance incendie est une couverture sur mesure qui vous permet de protéger votre maison acquise par crédit bancaire, ainsi que vos biens contre tous les dommages matériels causés et résultant d'incendie et être à l'abri des effets des événements à caractère destructif et catastrophique.

● **Assurance voyage**

La STB met à la disposition de tout voyageur client ou pas client de la banque une assistance voyage disponible dans toutes les agences, une assistance adaptée aux besoins du voyageur et les membres de votre famille avec une tarification avantageuse suivant la durée du séjour

● **Assurance découvert en compte :**

C'est un contrat d'assurance qui permet au souscripteur une couverture du solde débiteur de son compte et le versement d'un capital défini à l'avance en cas de décès ou d'invalidité.

Article 4- 4/ Les solutions digitales

- **STB Pay** : C'est une application de paiement mobile téléchargeable gratuitement sur GooglePlay store, Apple Store et AppGallery ; qui permet de payer vos achats et transférer de l'argent via votre téléphone mobile. Grâce à STB Pay votre téléphone devient votre porte-monnaie
- **STB Direct** : C'est une plateforme digitale qui comporte une panoplie d'applications mobiles permettant de gérer à distance les cartes bancaires, l'épargne, le crédit et le transfert des frais de scolarité
- **DigiCarte** : une application mobile téléchargeable gratuitement sur Play store ou Apple Store, permettant de gérer l'ensemble des cartes STB à distance
- **DigiCrédit** : une application simple téléchargeable gratuitement sur Play Store ou Apple Store, permettant le suivi de vos crédits (anciens et demandes en cours)
- **DigiEpargne** : une application simple téléchargeable gratuitement sur Play Store ou Apple Store, permettant le suivi du compte Epargne à tout moment
- **DigiTransfert** : une application mobile téléchargeable gratuitement sur Play Store ou Apple Store, permettant la gestion et le pilotage des opérations de transfert scolarité à distance et en toute sécurité
- **STB Swift GPI** : Il s'agit d'une technologie blockchain qui permet de suivre les opérations de virements à l'international avec toute transparence, rapidité et traçabilité

Article 5/ Cas particuliers

Outre les conditions applicables aux produits décrits précédemment, la S.T.B. étudiera au cas par cas, avec toute la bienveillance requise, les exceptions formulées à travers les demandes des **adhérents de l'ordre des médecins de Tunisie**

Article 6/ Conditions d'éligibilité

Les **adhérents de l'ordre des médecins de Tunisie** ne sont éligibles aux produits mentionnés qu'après avoir rempli les conditions suivantes :

- Etre inscrit à l'ordre des médecins de Tunisie
- Répondre entre autres à la condition de solvabilité et présenter les garanties requises pour les différentes formes de crédits telles qu'elles sont décrites dans les contrats à établir.

Article 7/ Procédure à suivre pour l'obtention d'un crédit

- Toute demande de crédit sera formulée auprès de l'agence domiciliaire.
- Le déblocage de crédit est subordonné à la signature préalable d'un contrat de prêt et d'un titre de crédit.

Article 8/ Durée de la convention

La convention est conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Toute modification apportée à l'une des clauses de la convention notamment en matière de conditions tarifaires fera l'objet d'un avenant qui sera signé par les deux parties.

Article 9/ Résiliation

La convention pourra être résiliée à la demande de l'une ou l'autre des parties sous réserve d'un préavis de 3 mois.

Article 10/ Information et Diffusion

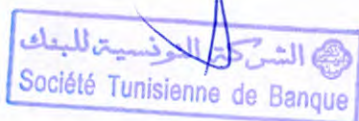
L'ordre des médecins de Tunisie est tenu d'informer ses adhérents de la présente convention par voie d'affichage ou de notes circulaires.

Article 11/ Election de domicile

Pour l'exécution de la présente convention, les parties déclarent faire élection de domicile à leurs sièges respectifs.

Tunis, le 29/01/2024

SOCIÉTÉ TUNISIENNE
DE BANQUE



ORDRE DES MEDECINS
DE TUNISIE



